

# Faites force commune, avec l'AQCIE

**L'Association des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), défend depuis plus de 30 ans vos intérêts devant la Régie de l'énergie du Québec, devant le gouvernement du Québec et devant les médias.**

## **Des économies substantielles... et récurrentes !**

Grâce à notre expertise poussée de la réglementation, nous contribuons à creuser année après année l'écart entre les demandes tarifaires d'Hydro-Québec et les augmentations accordées par la Régie de l'énergie du Québec. En prenant pour référence le tarif industriel d'il y a 10 ans, les économies cumulatives et récurrentes sur une facture annuelle de 10 millions \$ s'élèvent aujourd'hui à environ 500 000 \$ par année.

Il n'y a pas qu'à la Régie où nos interventions vous font économiser. En 2009, nous avons obtenu un décret du gouvernement du Québec pour alléger les obligations des consommateurs industriels à l'égard des volumes souscrits auprès d'Hydro-Québec. Résultat : des économies totalisant 20 millions \$ pour les consommateurs industriels d'électricité en plein cœur de la crise économique.

Notre intervention devant le ministre des Finances et du Revenu, Raymond Bachand, lors de sa consultation prébudgétaire 2010-2011, a été déterminante dans sa décision de ne pas assujettir les consommateurs industriels du tarif L à la hausse du prix de l'électricité patrimoniale pour la période 2014-2018. Cette hausse aurait fait augmenter le tarif L de 18 % sur cette période.

Faites le calcul, l'AQCIE a déjà fait économiser à votre entreprise des centaines de milliers, voire des millions de dollars.



**« Ma contribution à l'AQCIE est l'un des investissements les plus stratégiques et les plus rentables que je peux faire dans une année. »**

*Serge Bergeron, directeur  
Développement stratégique des opérations  
Rio Tinto, Fer et Titane*



## Une expertise de pointe

L'AQCIE a développé une expertise de la réglementation dont la pertinence est reconnue par la Régie de l'énergie elle-même. À chaque année, nous intervenons dans plusieurs requêtes dont certaines, comme la cause tarifaire d'Hydro-Québec, peuvent demander plus de 1 000 heures de travail d'experts.

Nous intervenons auprès du gouvernement du Québec, des ministres et de la haute fonction publique, ainsi qu'auprès de l'Assemblée nationale et de l'opposition, pour faire connaître les enjeux auxquels les consommateurs industriels d'électricité sont confrontés. Nous défendons les mesures nécessaires au maintien de la compétitivité des entreprises et à la création de richesse qu'elles assurent au Québec.

Sans chercher à faire la manchette, nous n'hésitons pas à monter aux créneaux lorsqu'il est dans l'intérêt des consommateurs industriels de faire valoir leur point de vue dans les médias. Mesurées et documentées, nos interventions sont toujours faites au nom de l'ensemble des consommateurs industriels d'électricité.

## Aujourd'hui, l'AQCIE a besoin de vous...

Pour réaliser efficacement tous ces mandats, nous avons besoin de ressources. Nous avons aussi besoin de membres reconnus dans la communauté des affaires et dans la sphère publique, qui ajoutent leur poids et leur crédibilité. En représentant un nombre croissant d'entreprises qui comptent au Québec, comme la vôtre, notre voix sera d'autant plus forte pour défendre vos intérêts.

## ... et vous avez besoin d'elle

Puisque nous représentons l'ensemble des consommateurs industriels d'électricité du Québec, et il est bon que vous ayez votre mot à dire dans l'élaboration de nos stratégies et de nos actions. De plus, l'AQCIE regroupe déjà un grand nombre de vos pairs, dont les conseils peuvent vous aider à résoudre des enjeux importants, énergétiques ou autres, ici comme dans d'autres juridictions nord-américaines et internationales.

## Devenez membre.

**Ensemble, nous irons encore plus loin !**



**« La Coalition industrielle (L'AQCIE) a présenté la seule preuve d'expertise sur le taux de rendement. Cette preuve a été utile à la Régie et a été présentée avec l'appui de plusieurs intervenants. Tous les aspects économiques du dossier ont été scrutés par cette intervenante. La Régie, conformément à la discrétion dont elle dispose relativement à la décision D-99-124, désire souligner l'apport exceptionnel de l'intervenante dans le présent dossier. »**

*Régie de l'énergie du Québec,  
Décision D-2002-231*

